



« On ne battra pas en retraite ! » n°8

Le journal de la mobilisation à la Ville de Paris (lundi 13 mars 2023)



À nos collègues : une semaine décisive !

Après plusieurs jours de manifestations historiques (3,5 millions le mardi 7 mars), de grèves et de blocages, les manifestations du samedi 11 mars ont rassemblé 1 million de manifestant.es. Le 7 mars à la Ville de Paris, ce sont près de 8 000 agent.es qui ont fait grève. Des centaines de sites ont fermé (écoles, crèches, bibliothèques, conservatoires, musées, équipements sportifs, services dans les mairies...), parfois le 8 mars et le 9 mars. Depuis une semaine, les centres d'incinération (salariés du privé) et les garages de bennes sont occupés par les grévistes.

Alors que 65 % de la population soutient les blocages et la poursuite de la mobilisation par la grève, la semaine qui vient va être décisive.

Au Sénat, une partie de la droite parlementaire n'a pas voté le projet. Le gouvernement n'est toujours pas assuré d'avoir la majorité à l'Assemblée cette semaine pour faire valider son projet brutal et injustifié. Le président a même menacé d'exclusion ses propres député.es qui ne voteraient pas pour le projet !

Pour gagner, il faut encore amplifier la mobilisation, y aller tous.tes ensemble.

Par la grève, la manifestation, la participation de chacun.e d'entre nous est indispensable.



Mardi 14 mars	Mercredi 15 mars	Jeudi 16 mars
9h30 Assemblée Générale	9h30 Assemblée Générale	9h30 Assemblée Générale
Auditorium Eastman 11 rue Eastman M° Place d'Italie	Auditorium Eastman 11 rue Eastman M° Place d'Italie	Salle du Conseil Mairie du 20eme 3eme étage

En Assemblée Générale, on s'informe sur la réforme et la mobilisation à la Ville et ailleurs. On peut aussi s'organiser pour aller mobiliser d'autres collègues, préparer des actions, des pancartes, des banderoles.

Mercredi 15 mars 14h : Manifestation Invalides vers Place d'Italie

Rendez-vous Ville de Paris 13h30 M°Duroc



Droit de participer à plusieurs Assemblées Générales sur heures d'information syndicale (sur temps de travail).

Des préavis de grève sont déposés pour tous les jours de mars.

Pas d'obligation de se déclarer gréviste avant la grève.

Étalement sur plusieurs mois des retraits de salaire (pas plus de 2 jours par mois).